



1	Conteneur en acier galvanisé
2	Parois en structure nervurée, profil trapézoïdal
3	Porte simple vantail
4	Bac de rétention homologué en acier galvanisé à chaud
5	Caillebotis amovibles en acier galvanisé avec une charge admissible de 1 t/m ²
6	Pour les versions isolées, construction sandwich : panneau isolant épaisseur 45 mm entre deux parois en acier galvanisé
7	Porte 1 vantail, largeur 1294 mm, hauteur 1996 mm, ouverture à 180°
8	Poignées de porte intérieure et extérieure (fonction anti-panique), serrure à clé, 3 clés fournies
9	Gouttières intégrées pour écoulement des eaux pluviales
10	Toit avec résistance de 125 kg/m ²
11	Conteneurs livrés complètement montés

Désignation	Dimensions en cm						Volume de rétention +/-	Surface au sol en m2	Poids en kg	Position porte	Référence
	a	b	c	a1	b1	c1					
PHYTO SRC 1.1 T	235	92	239	206	74	205	300	2	460	sur la longueur	8214
PHYTO SRC 2.1 T	235	195	239	206	178	205	630	5	770	sur la longueur	8215
PHYTO SRC 3.1 T	299	235	239	281	206	205	1 000	7	1 090	sur la largeur	8216

CONTENEUR SÉCURISÉ ISOLÉ (SPÉCIALEMENT DÉDIÉ AU STOCKAGE DE PRODUITS SENSIBLES AUX VARIATIONS DE T°)	
Matériaux employés	Armoire en acier - Bac de rétention homologué en acier galvanisé
Épaisseur matière	Épaisseur acier 3 mm
Produits admissibles	Produits phytosanitaires, huiles et lubrifiants, produits non corrosifs
Charge maxi conteneur	Caillebotis amovibles en acier galvanisé avec une charge admissible de 1 t/m ² - Charge maxi par étagère : 200 kg - Résistance du toit : 125 kg/m ²
Stockage	A l'intérieur ou a l'extérieur

Conseils d'utilisation

- Installer le conteneur sur une surface plane et bétonnée.
- Lors de l'implantation, il est recommandé pour le stockage de produits dont le point éclair est inférieur à 55 ° C de respecter une distance de sécurité avec tous locaux.
- Mettre à proximité du conteneur un extincteur à poudre.
- Ne pas mettre de solutions chimiques incompatibles directement au contact de l'acier galvanisé.
- Vérifier périodiquement l'étanchéité des bacs de rétention.
- Utiliser le porte-document de la porte pour indiquer les numéros de téléphone d'urgence (pompiers, centre anti-poison).
- Ne jamais déplacer le local lorsqu'il est plein

Contraintes réglementaires à respecter

Le local doit être éloigné :

- Des habitations (plus de 15 mètres)
- Des cours d'eau (plus de 35 mètres)
- Des lignes électriques
- Des stocks de produits alimentaires
- Des cultures sensibles
- Des zones de concentration de personnes